DSUH(S)

CCI FINISTÈRE

Le Président

Mme Isabelle ASSIH
Hôtel de ville et d'agglomération
44 place Saint-Corentin – CS 26004
29107 QUIMPER Cedex

MAIRIE DE QUIMPER
04 JUIN 2026
ARRIVÉE
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Département Entreprises et Territoire

JFG-FG 2026-007
Tél. 02 98 98 29 29

Objet : Modification de droit commun n°1 du PLU de Quimper

Quimper, le 1er juin 2026

Madame la Maire, Isabelle,

Par le courrier du 5 mai 2026, vous sollicitez l'avis de la Chambre de commerce et d'industrie Finistère sur la modification de droit commun n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Quimper.

Les principaux objectifs de cette modification sont la modification de deux Orientations d'aménagement et de de programmation (OAP) :
- Modification de l'OAP de Kerlagatu consistant en la création d'un point d'accès supplémentaire au futur quartier ;
- Modification des zonages de l'OAP de Kervilou consistant en l'extension du cœur de quartier, ce qui permettra de favoriser une mixité des fonctions (logement, commerces et services).

Après étude du dossier présenté, la Chambre de commerce et d'industrie Finistère émet un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bien à toi

Jean-François GARREC ✓